

Extrait d'acte de naissance

Volontariat international en administration (VIA)

Mis à jour le 03 mai 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

Le volontariat international en administration permet à des jeunes de 18 à 28 ans de participer à l'action de la France dans le monde.

Qui peut en bénéficier ?

Pour pouvoir effectuer un volontariat international en administration, il faut :

- accepter les obligations de discrétion, de convenance et de réserve liées à la nature diplomatique de la mission,
- être de nationalité française ou ressortissant d'un pays de Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède. (particuliers),
- être âgé de plus de 18 ans et de moins de 28 ans,
- être étudiant ou diplômé en recherche d'emploi.

Tous les métiers sont concernés : enseignement, droit, économie, médecine, informatique, hôtellerie-restauration, ...

Comment s'inscrire ?

Pour rechercher une mission de volontariat en administration et se pré-inscrire, il convient d'utiliser le téléservice dédié (particuliers).

Image not found

http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/savoir.jpg

À savoir : il faut au minimum 2 mois pour que l'administration instruisse votre demande.

Lieu de la mission

La mission se déroule exclusivement à l'étranger.

Elle s'effectue dans une ambassade, un consulat, un établissement culturel, un laboratoire scientifique ou tout autre organisme partenaire ou sous tutelle du ministère des affaires étrangères ou du ministère de l'économie.

Durée de la mission

Les missions durent entre 6 et 24 mois.

Indemnité

La personne en VIA perçoit une indemnité supplémentaire comprise entre 853,31 et 4 103,64 € par mois, suivant le pays d'affectation.

Le volontaire est assuré et bénéficie d'une couverture sociale lors de sa mission.

Pour en savoir plus

- Découvrir le monde (jeunes.gouv.fr) - Information pratique - Ministère chargé de la vie associative
- Définition du volontariat international - Information pratique - Centre d'information sur le volontariat international (CIVI)

Services et formulaires en ligne

- **Candidature en ligne au volontariat international en entreprise (VIE) ou en administration (VIA)**
- Téléservice

Où s'adresser ?

Centre d'information sur le volontariat international (CIVI)

Fournit des informations sur le volontariat international aux jeunes candidats, et propose des offres et des demandes de postes.

Par téléphone

0810 10 18 28

pour les candidats

Ouvert

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile

Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel

Business France - Agence française pour le développement international des entreprises

Par messagerie

Accès au

[formulaire en ligne](#)

Par téléphone

0810 817 817

Pour toute question sur les VIE :

pour les entreprises :

0810 659 659

pour les candidats :

0810 101 828

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile

Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel

Par courrier

Une adresse à Paris (siège social) : 77, boulevard Saint-Jacques - 75998 Paris Cedex 14

Une adresse à Marseille : Espace Gaymard - 2, place d'Arvieux - 13002 Marseille

Références

- Code du service national : article L120-1 - Dispositions relatives au service civique
- Code du service national : articles L122-1 à L122-9 - Principes du volontariat civil
- Code du service national : articles L122-10 à L122-17 - Dispositions relatives aux volontariats internationaux
- Arrêté du 15 janvier 2016 fixant le montant de l'indemnité supplémentaire attribuée aux volontaires internationaux en administration



**Mairie
de Nargis**

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F13279>